

# **Certificat d'Aptitude Professionnelle**

## ***Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques***

### **RÈGLEMENT D'EXAMEN**

Certificat d'aptitude professionnelle  <b>Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques</b>		<b>Scolaires</b> (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités)		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance <b>Candidats libres</b>		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)		
<b>UNITES PROFESSIONNELLES</b>								
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>EP1 : Communication technique.</b>	<b>UP1</b>	<b>4</b>	C.C.F.		Ponctuelle écrite	3 H	C.C.F.	
<b>EP2 : Réalisation .</b>	<b>UP2</b>	<b>9 (1)</b>	C.C.F.		Ponctuelle	8 H (2)	C.C.F.	
<b>UNITES GENERALES</b>								
<b>EG1 : Français et histoire - géographie</b>	<b>UG 1</b>	<b>3</b>	C.C.F.		Ponctuelle écrite	2H15	C.C.F.	
<b>EG2 : Mathématiques- Sciences</b>	<b>UG 2</b>	<b>2</b>	C.C.F.		Ponctuelle écrite	2H	C.C.F.	
<b>EG3 : Education physique et sportive.</b>	<b>UG 3</b>	<b>1</b>	C.C.F.		Ponctuelle		C.C.F.	
<b>Epreuve facultative : Langue vivante étrangère (3)</b>	<b>UF</b>		Ponctuelle orale	20min	Ponctuelle orale	20min	Ponctuelle orale	20min

\* Contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la PSE.

(2) dont 1 h pour la PSE.

(3) seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Elle est précédée d'un temps égal de préparation.

# DÉFINITION DES ÉPREUVES Ens. Pro.

**ÉPREUVE EP1 :**

***Communication technique***

**UP1**

**Coef. : 4**

## ● **Finalités et contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences C1 et C3 du candidat.

A partir d'un ensemble de documents décrivant une installation électrique comportant des courants forts et des courants faibles des domaines habitat et tertiaire ou un équipement du domaine industriel, le candidat est plus particulièrement conduit, **en mobilisant** tout ou partie des savoirs S0 à S6 du référentiel, à :

- **Rassembler et collecter** les éléments nécessaires à la réalisation de la tâche à partir des dossiers mis à disposition.
- **Localiser et identifier** sur un schéma électrique et/ou un dessin de construction mécanique les différents symboles, les formes géométriques, la nature des matériaux.
- **Donner**, à partir du plan architectural et/ou du plan cadastral, le positionnement géographique des éléments électriques qui constituent une installation électrique.
- **Tenir compte** des prescriptions du Plan Particulier de Sécurité (P.P.S.P.S.) au niveau de l'exécution (*au sens du décret du 15 11 2001*).
- **Identifier et repérer** dans les ressources données :
  - les procédures normatives (NF C 15 100) qui permettent la mise en service d'une installation,
  - les informations nécessaires à la mise en œuvre et à l'exploitation d'un mesureur dans son contexte d'utilisation.
- **Recueillir**, dans le dossier technique, les informations de nature électrique et /ou mécanique permettant le réglage et/ou le test d'un ou plusieurs composants de tout ou partie de l'installation.

## ● **Évaluation :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- le respect des consignes et des prescriptions,
- la prise en compte des règles d'hygiène et des règles de sécurité,
- l'exactitude des informations transmises,
- la qualité de communication écrite.

### ● Mode d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. Elle est conjointement conduite par le professeur de génie électrique et le professeur de génie mécanique construction.

*L'inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.*

### Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve écrite d'une durée de **trois heures**.

Le sujet s'appuie sur le dossier technique d'une installation ou d'un équipement électrique comportant des courants forts et des courants faibles des domaines habitat et tertiaire ou du domaine industriel. Celui-ci est constitué des documents contractuels, écrits et graphiques, qui précisent les solutions techniques retenues.

Il comporte en particulier :

- la totalité des extraits de la documentation technique qui concerne l'appareillage mis en oeuvre,
- les schémas électriques et plans architecturaux,
- la liste des matériels,
- les prescriptions et les consignes,
- tout ou partie du plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

### Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base **d'une situation** de contrôle en cours de formation à l'occasion de la mise en situation des capacités C1 et C3. Cette évaluation est organisée dans l'établissement de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue).

Les documents d'évaluation sont préparés par les professeurs ou formateurs de l'établissement. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'une fiche de notation détaillée, établi par les correcteurs (enseignants et professionnels associés).

Ce contrôle en cours de formation permet l'évaluation des savoirs associés aux capacités C1 et C3. Un professionnel au moins y est associé. La note, établie conjointement par l'équipe pédagogique et, dans la mesure du possible, le(s) professionnel(s) associé(s), est proposée au jury.

*L'inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.*

La fiche de notation n'est pas communiqué au candidat.

**• Finalités de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier que le candidat a acquis les compétences en matière de réalisation et de mise en service d'une installation (courants forts et courants faibles) du domaine habitat et tertiaire ou d'un équipement (courants forts et courants faibles) du domaine industriel.

**• Contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées C2 et C3 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés. **En particulier, les situations professionnelles proposées pour l'évaluation permettront de valider les capacités C2.19 à C2.24.**

**• Évaluation :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- le façonnage des éléments,
- la pose et la fixation des supports des canalisations et des appareillages,
- la qualité du câblage,
- le respect des règles de sécurité,
- le respect des consignes,
- la mise en service.

### ● Mode d'évaluation :

Selon le statut du candidat, l'évaluation se fait soit par épreuve ponctuelle, soit par contrôle en cours de formation.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

*L'inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.*

#### Évaluation par épreuve ponctuelle :

Épreuve pratique d'une durée de **7 heures**.

Epreuve écrite d'une durée de **1 heure** pour la VSP.

#### Évaluation par contrôle en cours de formation

Les situations de travail proposées permettent l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les professeurs ou formateurs de l'établissement.

Chaque situation fait l'objet d'une note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s) qui composent le groupe des correcteurs.

La note finale est proposée au jury.

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation :

- Pour la première situation : dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de la formation (troisième trimestre), **coeff. 4**.
- Pour la seconde situation : au cours de la période de formation en milieu professionnel : **coeff. 4**. L'évaluation de l'ensemble des compétences s'appuie sur des situations professionnelles clairement identifiées dans le livret de formation et des critères établis sur la base du référentiel. Cette évaluation est complétée par un entretien. Il est organisé en associant un professeur d'enseignement professionnel, un professeur d'enseignement général et le tuteur ou le maître d'apprentissage. Celui-ci se décompose en cinq minutes de présentation de son travail en entreprise et 10 minutes d'échange.

*L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.*

Les fiches de notation ne sont pas communiquées au candidat.